

PRÉSENCE DE GENS DU VOYAGE

Chères Pathusiennes, chers Pathusiens,

Dimanche soir, nous avons dû subir une invasion des terrains de football de la commune par des gens du voyage. Ces personnes ne respectant que « leurs propres lois » viennent troubler la quiétude et la tranquillité de notre ville et de ses habitants.

Une fois de plus, ils vont perturber l'utilisation des équipements publics importants pour nos associations et qui sont financés par les impôts des habitants de la commune.

Quelques esprits grincheux de l'opposition municipale, voulant surfer sur une vague malsaine, relancent le fait que cette situation est due à l'absence d'aire d'accueil de gens du voyage.

Je voudrais juste rappeler que la compétence « gens du voyage » est une compétence intercommunale et non dévolue aux communes. Ce n'est pas en faisant une aire d'accueil de gens du voyage de 20 places sur notre intercommunalité Plaines et Monts de France, dont le territoire s'étend de Oissey à Annet Sur Marne, que cela règlera le problème et empêchera ces envahissements illégaux de plus de 150 caravanes. Cette situation doit être gérée par la préfecture qui a la compétence de la sécurité publique. Sollicitée dès le début de l'événement, la préfecture n'a toujours pas répondu.

Ces mêmes grincheux vont nous parler de subventions pour la réalisation de cette aire de gens du voyage. Certes ! mais il est certain qu'une partie de son investissement et de son fonctionnement incomberait aux habitants de Saint-Pathus. Cela est-il normal ?

Les habitants de Saint-Pathus doivent-ils payer pour un choix de vie volontaire et assumé par les gens du voyage ?

Au niveau de l'Etat, les autorités font le choix du laxisme et de la passivité en laissant faire et en refusant une évacuation (il y a des motifs judiciaires le permettant).

Avec les élus présents hier soir à mes côtés, nous avons été sidérés de voir que la plupart des plaques minéralogiques des véhicules et des caravanes étaient masquées, rendant illisible leur identification, sans que cela gêne les quelques forces de l'ordre présentes sur le terrain. Quelle serait l'attitude des forces de l'ordre si des pathusiens procédaient ainsi ?

Est-il normal que la municipalité n'ait été prévenue de cette arrivée que par des habitants de la commune qui avaient eu l'information et pas du tout par les forces de l'ordre. A la suite de cet état de fait, j'ai décidé de tout mettre en œuvre pour ne pas pénaliser les pathusiens en laissant ouvertes les installations sportives afin que vous puissiez malgré tout, continuer à profiter des équipements que vous financez par vos impôts.

L'équipe de la majorité municipale et moi-même, nous nous battons toujours pour défendre les intérêts de notre commune, soyez-en certains.



Votre Maire,
Jean-Benoît Pinturier